

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2766

7 octobre 2015

SOMMAIRE

Alpha Patrimoine S.A.	132766	Intelsat Operations S.A.	132722
AMC Finance S.A.	132768	Invesco Vienna Hotel Investment S.à r.l.	132725
Fides (Luxembourg) S.A.	132730	KFC North America S.à r.l.	132755
Finlabo Investments Sicav	132729	Kordall Immobilien S.A.	132725
Fondation André et Henriette Losch	132730	Landforse I SCA	132759
Giga Blocs S.à r.l.	132729	LER III UK Holdings	132762
Henley 360 504d S.à r.l.	132744	Lochmore	132724
HORIZON Consulting S.A.	132728	Lunova S.A.	132723
Horizon Parent Holdings S.à r.l.	132731	Luxcap Invest S.A.	132725
Hospilux S.A.	132728	Lux-Ingénieurs S.à r.l.	132722
Hôtel Royal S.A.	132728	LYB Luxembourg S.à r.l.	132725
Hôtel Royal S.A.	132728	Malaga Project Co S.à r.l.	132764
ICS InvestCo S.à r.l.	132764	Mars Holdco 1 S.à r.l.	132726
Ileos Holdco S.C.A.	132729	Mars Propco 10 S.à r.l.	132726
Indigo Investments S.à r.l.	132729	Mess S.A.	132726
Innosolux S.A.	132724	Minerva Finance S.à r.l.	132724
Intaglio Investments S.à r.l.	132724	Moivre S.A.	132727
Intelsat Align S.à r.l.	132723	NHS-Sicav	132727
Intelsat Holdings S.A.	132722	NHS-Sicav	132726
Intelsat Investment Holdings S.à r.l.	132723	Novero Luxembourg S.à r.l.	132727
Intelsat Investments S.A.	132724	Olivinvest S.A.	132768
Intelsat Jackson Holdings S.A.	132722	Tiafy SPF, S.A.	132766
Intelsat (Luxembourg) S.A.	132723		

Lux-Ingénieurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 9, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 144.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142244/9.

(150154718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Intelsat Jackson Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.959.

—
EXTRAIT

Le mandat de Simon Van De Weg en tant qu'administrateur de la Société a pris fin avec effet au 7 juillet 2015.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Franz Russ,
- Michelle Bryan, et
- Michael McDonnell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142184/15.

(150154679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Intelsat Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 156.669.

—
EXTRAIT

Le mandat de Simon Van De Weg en tant qu'administrateur de la Société a pris fin avec effet au 7 juillet 2015.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Franz Russ,
- Michelle Bryan, et
- Michael McDonnell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142185/15.

(150154678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Intelsat Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.954.

—
EXTRAIT

Le mandat de Simon Van De Weg en tant qu'administrateur de la Société a pris fin avec effet au 7 juillet 2015.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Franz Russ,
- Michelle Bryan, et
- Michael McDonnell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142183/15.

(150154683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Intelsat Align S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 174.892.

—
EXTRAIT

Le mandat de Simon Van De Weg en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet au 7 juillet 2015.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Franz Russ, et
- Jean-Phillipe Gillet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142168/15.

(150154677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Intelsat Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 333.659,59.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 162.240.

—
EXTRAIT

Le mandat de Simon Van De Weg en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet au 7 juillet 2015.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Franz Russ,
- Michelle Bryan, et
- Michael McDonnell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142169/15.

(150154682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Intelsat (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.942.

—
EXTRAIT

Le mandat de Simon Van De Weg en tant qu'administrateur de la Société a pris fin avec effet au 7 juillet 2015.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Franz Russ,
- Michelle Bryan, et
- Michael McDonnell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142167/15.

(150154680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Lunova S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 155.556.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142241/9.

(150155121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Intelsat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.970.

—
EXTRAIT

Le mandat de Simon Van De Weg en tant qu'administrateur de la Société a pris fin avec effet au 7 juillet 2015.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Franz Russ,
- Michelle Bryan, et
- Michael McDonnell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142170/15.

(150154681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Innosolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 171.198.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015142165/10.

(150154940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Intaglio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.393.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142166/10.

(150154948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Lochmore, Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 45.216.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142260/9.

(150155011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Minerva Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 190.756.

—
Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142290/10.

(150154900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Luxcap Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 160.854.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 24 juillet 2015

1. La démission de FIN-CONTROLE S.A. avec effet au 24 juillet 2015, est acceptée.
2. FISCOGES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen est nommée, en date du 24 juillet 2015, en tant que Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016; assemblée délibérant sur l'approbation des comptes annuels au 30 juin 2016 en remplacement de FIN-CONTRÔLE S.A.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

LUXCAP INVESTS.A.

Référence de publication: 2015142267/15.

(150154973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

LYB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.415.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société du 14 août 2015

- Le 14 Août 2015, l'actionnaire unique de LYB Luxembourg S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:
- D'accepter la démission de Mr. David Dion en qualité de Gérant de la Société avec effet au 6 Juillet 2015;
 - De nommer Mr. Julien Ansay, ayant son adresse professionnelle à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 6 Juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 Août 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015142271/16.

(150155146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Kordall Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4737 Pétange, 50, rue Pierre Hamer.

R.C.S. Luxembourg B 92.699.

—
Par la présente, je soussignée Brigitte PUTZ-STEMPER, demeurant professionnellement au 50, rue Pierre Hamer à L-4737 Pétange, démissionne avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de la société Kordall Immobilien S.A., sise au 50, rue Pierre Hamer à L-4737 Pétange et enregistrée sous le numéro du RCS B 92.699.

Pétange, le 30 janvier 2015.

Brigitte PUTZ-STEMPER.

Référence de publication: 2015142213/11.

(150154898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Invesco Vienna Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.881.

—
Die Geschäftsführer Marion Geniaux und Simone Schmitz haben ihren Geschäftssitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

Der Geschäftsführer Ascan Kokai hat mit Wirkung zum 29.07.2015 sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft niedergelegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142174/12.

(150154536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Mars Propco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.301.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 14 Août 2015 que:

- Monsieur Cameron MACDOUGALL a démissionné de son mandat de gérant
- Madame Bohee Yoon, ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 Août 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015142279/16.

(150155403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Mars Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 525.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.122.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 14 Août 2015 que:

- Monsieur Cameron MACDOUGALL a démissionné de son mandat de gérant catégorie;
- Madame Bohee Yoon, ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommée gérante catégorie pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 Août 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015142278/16.

(150155007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Mess S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 123.405.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 15 juillet 2015.

Le Commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60219 ayant changé de nom pour devenir Accountitis S.à.r.l, il y a lieu de modifier la dénomination auprès du registre du commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015142313/13.

(150155142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

NHS-Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 102.626.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 21 juin 2015

Le Conseil d'administration prend acte de démission de Monsieur Vincent Martet.

Référence de publication: 2015142341/9.

(150154998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Moivre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 104.739.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 20.01.2015

Troisième résolution:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société avec effet immédiat du 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOIVRE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015142321/14.

(150155196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

NHS-Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 102.626.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2015

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats de Madame Sandrine Dubois, Monsieur Thierry van Mons and Monsieur Laurent Van den Eynde pour une période d'une année prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du Fonds qui approuvera les Comptes Audités de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

2. Suite à la discussion tenue lors de l'Assemblée Générale en date du 12 février 2014, le Conseil d'Administration a analysé différentes propositions de service d'audit. Suite à cette revue, le Conseil d'Administration propose de nommer comme Auditeurs de la société Ernst & Young S.A. ("Réviseur d'Entreprises Agréé") ayant son adresse professionnelle au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach en remplacement de Deloitte Audit ("Réviseur d'Entreprises Agréé").

L'assemblée décide unanimement de changer le Réviseur d'Entreprises Agréé, et de nommer comme Auditeurs de la société Ernst & Young S.A. ("Réviseur d'Entreprises Agréé") ayant son adresse professionnelle au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach pour une période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du Fonds qui se tiendra en 2016 pour approuver les Comptes Audités de l'exercice clos au 30 septembre 2015, sous condition d'approbation préalable par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Référence de publication: 2015142340/20.

(150154998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Novero Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 199.026.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 13 août 2015 entre Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367 et Geranium International Limited, une «Limited Company» constituée et existante sous les lois de Barbade, ayant son siège social au, 100 Lower Collymore Rock Road, St. Michael, Barbade, et enregistrée au «Barbados Chamber of Commerce and Industry» sous numéro 35631, les 1,250,000 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Geranium International Limited détient les 1,250,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Novero Luxembourg S.à r.l.
Joost Anton Mees
Gérant

Référence de publication: 2015142333/20.

(150155120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

HORIZON Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 169.056.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 avril 2015 il a été convenu ce qui suit:

les mandats des administrateurs Serge Kreins, Rudi Vanwezer et Karin Touati ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra le 29 avril 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra le 29 avril 2020.

Luxembourg, le 20 août 2015.

HORIZON CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2015142154/14.

(150154764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Hospilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 21.022.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 10 août 2015 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2017.

- Madame Andrée KAUTHEN, 15, rue Belle -Vue, L-3345 Leudelange, Administrateur et Présidente du Conseil d'administration;

- Monsieur Claude BINDELS, 15, rue Belle-Vue, L-3345 Leudelange, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Nico BINDELS, 8, Cité Jean Souvignier, L-7792 Bissen, Administrateur;

- PricewaterhouseCoopers, société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, réviseur d'entreprises agréée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015142156/17.

(150155248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Hôtel Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.228.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 15 juillet 2015 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, la société BDO Audit, pour un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016, son mandat portant sur la révision des comptes se clôturant au 31 décembre 2015.

Pour copie certifiée conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015142157/14.

(150155265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Hôtel Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142158/9.

(150155266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Ileos Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.320.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 19 août 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de H.R.T. Révision S.A. en tant que réviseur statutaire de la Société avec effet au 19 août 2015;

- D'accepter la nomination de Sébastien Pauly, né le 21 mai 1982 à Verviers, Belgique avec adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet au 19 août 2015 jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui aura lieu en 2018;

- D'accepter la nomination de Christophe Tasiaux, né le 8 mars 1984 à Liège, Belgique avec adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet au 19 août 2015 jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui aura lieu en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ileos Holdco SCA

Référence de publication: 2015142160/19.

(150155240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Indigo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.394.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142161/10.

(150154949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Finlabo Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 152.579.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé, par la signature d'une résolution circulaire datée du 12 août 2015, de nommer Madame Margherita Balerna Bommartini, Président du Conseil d'Administration du Fonds.

Pour Finlabo Investments SICAV

Référence de publication: 2015142114/11.

(150155067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Giga Blocs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3548 Dudelange, 15, rue Ribeschpont.

R.C.S. Luxembourg B 162.162.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 août 2015 à 15:00 à Dudelange.

1. Démission acceptée de M. Jean-Paul Beck, demeurant au 60 rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch/Alzette, comme gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Dudelange, le 10 août 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015142132/14.

(150155347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 août 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Acceptation des démissions suivantes avec effet au 12 août 2015;

- Monsieur Martin Paul Galliver;
- Monsieur Fabian Sires;
- Monsieur Jorge Pérez Lozano;
- Monsieur Johannes Laurens de Zwart;
- Madame Zora Bass.

Nomination de Monsieur Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet au 22 juin 2015 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

En conséquence les administrateurs de la société sont:

- Jacob Mudde;
- Gerald Olivier David Welvaert;
- Christiaan Frederik van Arkel;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen;
- Jean-Jacques Josset;
- Fabrice Michel Gilles Mas;
- Fabrice Stéphane Rota.

L'adresse du réviseur d'entreprises agréé a changé comme suit:

PricewaterhouseCoopers, société coopérative, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour la Société

Patrick L.C. van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2015142112/32.

(150154626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Fondation André et Henriette Losch, Fondation.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg G 208.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Fondation du 26 février 2014 que, suite à la nomination en tant que nouvel administrateur de la Fondation avec effet au 25 juillet 2015 de Pit Reckinger, avocat, né le 11 septembre 1965 à Luxembourg et résidant au 5, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, le conseil d'administration de la Fondation est désormais composé comme suit:

- André Losch;
- Jean Hoss;
- Philippe Hoss
- Marcel Leyers;
- Damon Damiani;
- Pit Hentgen;
- Pierre Ahlborn;
- François Knaff; et
- Pit Reckinger.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142119/22.

(150154823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Horizon Parent Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.479.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the fourth day of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AP VIII Horizon Holdings L.P. a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Cayman Islands, and registered with the Registrar of companies under number WC-82648 (the Sole Shareholder),

here represented by Caroline Ramier, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Horizon Parent Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The subscribed share capital of the Company is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by five million (5,000,000) redeemable shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up and divided into ten (10) classes, as follows:

- (i) five hundred thousand (500,000) class A shares (the A Shares),
- (ii) five hundred thousand (500,000) class B shares (the B Shares),
- (iii) five hundred thousand (500,000) class C shares (the C Shares),
- (iv) five hundred thousand (500,000) class D shares (the D Shares),
- (v) five hundred thousand (500,000) class E shares (the E Shares),
- (vi) five hundred thousand (500,000) class F shares (the F Shares),
- (vii) five hundred thousand (500,000) class G shares (the G Shares),
- (viii) five hundred thousand (500,000) class H shares (the H Shares),
- (ix) five hundred thousand (500,000) class I shares (the I Shares),
- (x) five hundred thousand (500,000) class J shares (the J Shares),

together referred to as the Shares and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders and Shareholder shall be construed accordingly.

5.3. The Shares are in registered form.

5.4. The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) to which shall be recorded any premium paid on any Share. The Share Premium Account shall not be attached to any particular class of Shares. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles.

5.5. The Company may establish an account 115 (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009; the Account 115) to which shall be recorded the amount or value of any contributions made in respect of any Share without the issuance of any Share and not being recorded in the Share Premium Account. The Account 115 shall not be attached to any particular class of Shares. Decisions as to the use of the Account 115 are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles.

5.6. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.7. The capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of Shares including by the redemption and cancellation of one or more entire classes of Shares through the redemption and cancellation of all the Shares in issue in such class(es), pursuant to a decision by the sole Shareholder of the Company, or as the case may be, by the General Meeting. The redemption and cancellation classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J).

5.8. In the event of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation, however, to the Total Cancellation Amount).

5.9. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares that is redeemed and cancelled.

5.10. Upon the redemption and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company to the Holders of Shares of the relevant class, pro rata to their holding in such class.

For the purposes of this article 5, the following terms have the following meanings:

Available Amount means, in relation to a class of Shares, the net profits attributable to the relevant class of Shares (as determined in accordance with article 16 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 17 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves, including for the avoidance of doubt the Share Premium Reserve and the Account 115, attributable (on a pro rata basis) to the relevant class of Shares and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the relevant class of Shares to the extent this corresponds to available amounts in accordance with the Law, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) attributable to the relevant class of Shares and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount in relation to a class of Shares;

NP = net profits attributable to the relevant class of Shares in accordance with the provisions of article 16 of the Articles (including carried forward profits) as determined in accordance with the provisions of article 16 of the Articles;

P = any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the Share Premium Reserve and the Account 115) attributable to the relevant class of Shares;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the relevant class of Shares to the extent this correspond to available amounts in accordance with the Law;

L = losses (including carried forward losses) attributable to the relevant class of Shares;

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share means the Total Cancellation Amount divided by the number of Shares in issue of the class of Shares being redeemed and cancelled.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.

Interim Accounts Date means the date no earlier than two (2) months before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of Shares.

Total Cancellation Amount means an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts. The Total Cancellation Amount of a particular class of Shares shall be the Available Amount of such class at the time of the redemption and cancellation of such class, unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner prescribed for an amendment of the Articles, provided, however, that the Total Cancellation Amount shall never be higher than (i) the Available Amount of the relevant class of Shares or (ii) the amount available for distribution to the holders of Shares of the relevant class in accordance with the Law on the basis of the Interim Accounts.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between Shareholders.

6.3. When the Company has a sole Shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one Shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6. A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be Shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board). The Shareholders may decide to appoint managers of two different classes i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, provided that if the Shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolutions. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 11. Indemnification of the managers.

11.1. The managers are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. Subject to mandatory provisions of law, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.2. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect or limit any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law. The Company shall specifically be entitled to provide contractual indemnification to any corporate personnel, including managers and officers of the Company, as the Company may decide upon from time to time.

11.3. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in article 11.1 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of Shareholders and Shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any manager or Shareholder representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant written power of attorney to another person, Shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 13. Sole Shareholder.

13.1. When the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole Shareholder or the Shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager (s) and Shareholders to the Company.

14.3. Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

15.1. When so required by the Law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.2. The Shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by the Law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. After the allocation to the Legal Reserve in accordance with article 16.1, the remainder of the Company's annual net profits, if any, are allocated as follows:

(i) to the Class A Shares, an amount of zero point one per cent (0.1%) of the nominal value of the Class A Shares, then,

(ii) to the Class B Shares, an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares, then,

(iii) to the Class C Shares, an amount of zero point two per cent (0.2%) of the nominal value of the Class C Shares, then,

(iv) to the Class D Shares, an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares, then,

(v) to the Class E Shares, an amount of zero point three per cent (0.3%) of the nominal value of the Class E Shares, then,

(vi) to the Class F Shares, an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares, then

(vii) to the Class G Shares, an amount of zero point four per cent (0.4%) of the nominal value of the Class G Shares, then

(viii) to the Class H Shares, an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares, then

(ix) to the Class I Shares, an amount of zero point five per cent (0.5%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,

(x) the balance of the Company's annual net profits shall be allocated in its entirety to the last class in the reverse alphabetical order (i.e. initially to the Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

Art. 17. Distributions.

17.1. The decision to make distributions to the Shareholders and the determination of the amount of such distribution to each class of Shares will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 16.2.

17.2. In any case, distributions can only be made and Shares can only be redeemed to the extent that the Company has sufficient profits and other reserves (including amounts available in the Share Premium Account and/or the Account 115) within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

17.3. Subject to the provisions of the Law and these Articles, interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including amounts available in the Share Premium Account and/or the Account 115) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends and the determination of the amount of such distribution will be taken in accordance with the provisions of article 16.2.

(iv) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company into account; and

(vi) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

18.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the allocation provisions set forth in article 16.2.

VII. General provisions

19.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

19.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for five million (5,000,000) Shares (comprising of all the Shares in the classes A through J) in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-).

The aggregate amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Aaron Sobel, born on July 13, 1986, in Royal Oak, Michigan, United States of America, with professional address at 9 West 57th Street, 48th Floor, New York, NY 10019, United States of America; and

- Fabrice Nottin, born on August 24, 1978, in Paris, France, with professional address at 25 St. George Street, London, W15 1FS, United Kingdom.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- René Beltjens, born on September 17, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Laurent Ricci, born on September 14, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Alfonso Caci, born on June 5, 1987, in La Louvière, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 44, Avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la version française du texte que précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour d'août.

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AP VIII Horizon Holdings L.P., un limited partnership établi et enregistré sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social établi à Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Îles Caïmans et immatriculée auprès du registre des sociétés sous le numéro WC-82648 (l'Associé Unique),

ici représentée par Caroline Ramier clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Horizon Parent Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut accomplir aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) parts sociales rachetables ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et divisées en dix (10) classes, comme suit:

- (i) cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe A (les Parts Sociales A),
 - (ii) cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales B),
 - (iii) cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe C (les Parts Sociales C),
 - (iv) cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe D (les Parts Sociales D),
 - (v) cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe E (les Parts Sociales E),
 - (vi) cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe F (les Parts Sociales F),
 - (vii) cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe G (les Parts Sociales G),
 - (viii) cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe H (les Parts Sociales H),
 - (ix) cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe I (les Parts Sociales I),
 - (x) cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe J (les Parts Sociales J),
- désignées ensemble comme les Parts Sociales et ayant les droits et caractéristiques énoncés dans les Statuts.

5.2. Les détenteurs des Parts Sociales sont désignés ensemble comme les Associés, et Associé doit être interprété en conséquence.

5.3. Les Parts Sociales sont nominatives.

5.4. La Société peut créer un compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Emission) dans lequel sera enregistré toute prime payée au titre de toute Part Sociale. Le Compte de Prime d'Emission ne sera pas lié à une classe particulière de Parts Sociales. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le/les Associé(s) conformément à la Loi et aux Statuts.

5.5. La Société peut créer un compte 115 (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres du plan comptable normalisé luxembourgeois prévu dans le règlement Grand-Ducal du 10 juin 2009; le Compte 115) dans lequel sera enregistré le montant ou la valeur de tous les apports faits au titre de toute Part Sociale sans émission de Part Sociale et n'étant pas enregistré dans le Compte de Prime d'Emission. Le Compte 115 ne sera pas lié à une classe particulière de Parts Sociales. Les décisions quant à l'utilisation du Compte 115 doivent être prises par le/les Associé(s) conformément à la Loi et aux Statuts.

5.6. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.7. Le capital de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de Parts Sociales y compris par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales en circulation dans cette/ces classe(s), conformément à la décision de l'Associé unique de la Société, ou le cas échéant, de l'Assemblée Générale. Le rachat et l'annulation des classes de Parts Sociales s'effectueront dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).

5.8. Dans l'éventualité d'une diminution du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales, cette classe de Parts Sociales confère aux détenteurs des Parts Sociales un droit au Montant Disponible proportionnel à leur participation dans cette classe (dans la limite néanmoins du Montant Total d'Annulation).

5.9. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en circulation dans la classe de Parts Sociales qui est rachetée et annulée.

5.10. Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient échue et exigible par la Société aux Détenteurs de Parts Sociales de la classe concernée, proportionnellement à leur participation dans ladite classe.

Pour les besoins du présent article 5, les termes suivants ont la signification suivante:

Montant Disponible signifie, en relation avec une classe de Parts Sociales, les bénéfices nets attribuables à la classe concernée de Parts Sociales de la Société (tel que déterminé conformément à l'article 16 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément à l'article 17 des Statuts, augmenté (i) de toute réserve librement distribuable, y compris, afin de lever toute ambiguïté, la Réserve de Prime d'Emission et le Compte 115, attribuable (proportionnellement) à la classe concernée de Parts Sociales et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et la réduction de la réserve légale relative à la classe concernée de Parts Sociales dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la Loi, mais réduit de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) attribuable à la classe concernée de Parts Sociales et (ii) toute somme à placer en réserve(s), conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois ainsi que définies dans les Comptes Intérimaires concernés (afin de lever toute ambiguïté, sans double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + SR)$$

Par lequel:

MD = Montant Disponible en lien avec une classe de Parts Sociales;

BN = les bénéfices nets attribuables à la classe concernée de Parts Sociales conformément aux stipulations de l'article 16 des Statuts (y compris les bénéfices reportés) tels que déterminés conformément aux stipulations de l'article 16 des Statuts;

R = toute réserve librement distribuable (y compris pour lever toute ambiguïté la Réserve de Prime d'Emission et le Compte 115) attribuable à la classe concernée de Parts Sociales;

RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de réserve légale relatif à la classe concernée de Parts Sociales dans la mesure où celui-ci correspond aux montants disponibles conformément à la Loi;

L = les pertes (y compris les pertes reportées) attribuables à la classe concernée de Parts Sociales;

SR = toute somme à placer en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation Par Part Sociale signifie le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui intervient au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

Montant Total d'Annulation signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation d'une classe particulière de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite classe au moment du rachat et de l'annulation de ladite classe, sauf décidé autrement par l'Assemblée Générale de la manière requise pour la modification des Statuts, à la condition, toutefois, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur (i) au Montant Disponible de la classe concernée de Parts Sociales ou (ii) au montant disponible

pour distribution aux détenteurs de Parts Sociales de la classe concernée conformément à la Loi et sur la base des Comptes Intérimaires.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul détenteur par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés.

6.3. Lorsque la Société a un Associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de part sociale n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition de disposer de réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des Associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, soit un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux Associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour accomplir et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs représentant(s) pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite à toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances sont précisés dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur des décisions. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne peuvent être tenus personnellement responsables en raison de leur mandat, pour tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 11. Indemnisation des gérants.

11.1. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes et autres obligations contractées par la Société. Sous réserve des dispositions impératives de la loi et dans les limites permises par la loi, la Société dégage de toute responsabilité et indemnise toute personne, actuel et ancien gérant ou dirigeant de la Société, de toute dépenses raisonnablement engagées ou payées par celui-ci au titre de toute demande, action, procès ou procédure dans laquelle/lequel il a été impliqué en tant que partie, ou autrement du fait de sa fonction actuelle ou passée de gérant ou dirigeant, ainsi que de tout montant payé ou engagé par celui-ci pour le règlement de ces demande, action, procès ou procédure. Les termes «demande», «action», «procès» ou «procédure» s'appliquent à toute demande, toute action, tout procès ou toute procédure (en matière civile, pénale ou autre y compris les procédures d'appel) existantes ou potentielles et les mots «engagements» et «dépenses» incluront notamment les honoraires d'avocat, les coûts, jugement, montant payés pour le règlement et autres engagements.

11.2. Le droit à indemnisation prévu par le présent article est divisible, il est sans effet sur tout autre droit auquel tout gérant ou dirigeant actuel et ancien bénéficie actuellement ou bénéficiera à l'avenir, et continue de bénéficier à une personne dont la fonction de gérant ou de dirigeant a cessée. Le droit à indemnisation bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Aucune stipulation contenue dans le présent article n'a pour effet de nuire ou de limiter tout droit à indemnisation auquel le personnel de l'entreprise, y compris les gérants et les dirigeants, peut bénéficier contractuellement ou autrement en vertu de la loi. La Société est expressément autorisée à fournir une indemnisation contractuelle au personnel de l'entreprise, y compris les gérants et les dirigeants, comme elle pourra le décider le cas échéant.

11.3. Les dépenses liées à la préparation et à la représentation de la défense au titre de toute demande, action, procès ou procédure dont les caractères correspondent à ceux détaillés à l'article 11.1 seront avancées par la Société avant toute résolution finale de ladite procédure dès réception de tout engagement par ou au nom du gérant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aura pas droit à être indemnisé en vertu du présent article.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des Associés et résolutions circulaires des Associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée

Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.

14.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de Pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la Loi.

15.2. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Suite à l'affectation à la Réserve Légale conformément à l'article 16.1, le solde des bénéfices nets annuels de la Société, le cas échéant, est affecté de la manière suivante:

(i) au profit des Parts Sociales A, un montant de zéro virgule dix pour cent (0,1%) de la valeur nominale des Parts Sociales A, puis,

(ii) au profit des Parts Sociales B, un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales B, puis,

(iii) au profit des Parts Sociales C, un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,2%) de la valeur nominale des Parts Sociales C, puis,

(iv) au profit des Parts Sociales D, un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales D, puis,

(v) au profit des Parts Sociales E, un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales E, puis,

(vi) au profit des Parts Sociales F, un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales F, puis,

(vii) au profit des Parts Sociales G, un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales G, puis,

(viii) au profit des Parts Sociales H, un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales H, puis,

(ix) au profit des Parts Sociales I, un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales I, enfin,

(x) le solde des bénéfices nets annuels de la Société sera intégralement affecté à la dernière classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé (à savoir en premier lieu les Parts Sociales de Classe J, puis, s'il n'y a aucune Part Sociale de Classe J existante, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les Parts Sociales de Classe A existent).

Art. 17. Distributions.

17.1. La décision de distribuer des fonds aux Associés et la détermination du montant de cette distribution à chaque classe de Parts Sociales sera prise par les Associés conformément aux stipulations de l'article 16.2.

17.2. Dans tous les cas, les distributions ne peuvent être effectuées et les Parts Sociales peuvent uniquement être rachetées dans la mesure où la Société dispose de bénéfices et d'autres réserves suffisants (y compris les montants disponibles dans le Compte de Prime d'Emission et/ou le Compte 115) au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions applicables de la Loi.

17.3. Sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) La Conseil prépare des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les montants disponibles dans le Compte de Prime d'Emission et/ou le Compte 115) sont disponibles pour distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires et la détermination du montant de ladite distribution sera prise conformément aux stipulations de l'article 16.2.

(iv) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(vi) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux Associés de manière à atteindre sur une base globale un résultat économique identique à celui poursuivit par les règles d'affectation définies à l'article 16.2.

VII. Dispositions générales

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégamme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq millions (5.000.000) Parts Sociales (représentées par toutes les Parts Sociales des classes A à J), sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euro (EUR 50.000,-).

Le montant total de cinquante mille euro (EUR 50.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Aaron Sobel, né le 13 juillet 1986, à Royal Oak, Michigan, Etats-Unis d'Amérique dont l'adresse professionnelle se situe au 9 West 57^{ème} rue, 48e étage, New-York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Fabrice Nottin, né le 24 août 1978, à Paris, France dont l'adresse professionnelle se situe au 25 St. George Street, Londres, W15 1FS, Royaume-Uni.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - René Beltjens, né le 17 septembre 1961, à Etterbeek, Belgique et dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972, à Thionville, France et dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Alfonso Caci, né le 5 juin 1987, à La Louvière, Belgique, et dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de l'Associé Unique que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 août 2015. Relation: EAC/2015/18529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015141496/740.

(150154374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Henley 360 504d S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 199.457.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of August.

Before Us Maître Marc Lecuit, Civil law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Henley 360 504H2 S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, whose number of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is currently under attribution (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mr. Alessandro Morini, avvocato, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) which such party declares to incorporate.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, private limited liability company (the “Company”), governed by the present Articles and by Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Art. 2. The Company will exist under the name of Henley 360 504d S.à r.l.

Art. 3. The corporate purpose of the Company is (i) the acquisition, holding, financing and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly (notably through a partnership, limited liability company or any other legal entity, including but not limited to funds and similar structures, whether incorporated in Luxembourg or in another jurisdiction), of real estate properties, whether developed or vacant, and related rights and assets of any kind, whether owned, leased, licensed or held otherwise, (ii) the acquisition, directly or indirectly, by purchase, merger, assignment, subscription, transfer by sale, exchange or otherwise of stock, participations, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, but not limited to, the assets referred to in (i) and (ii) above and any real estate, real estate asset, or any real estate project in Luxembourg or any other jurisdiction).

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programs. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries or affiliated companies without however carrying out an activity that would be regulated under the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector as amended.

The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, including, but not limited to real estate.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may engage in the management, planning and controlling of bank accounts and master bank accounts relating to cash-pooling systems to the extent that such management, planning and controlling is made on behalf of the Company and/or one or more parent companies and/or subsidiaries forming part of the same group of companies as the Company. Such cash management shall include, without limitation, the management and development of cash pools held on various bank accounts, liaising with relevant financial and treasury departments of the Company's parent companies and subsidiaries, appointing and liaising with relevant banks and appointing and instructing relevant financial institutions in connection with the execution of foreign exchange transactions or other deposit-related financial transactions for the account of the Company or any of its parent companies or subsidiaries.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

Art. 7. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each, all of which are fully subscribed and paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. Similarly, the Company may create a distributable reserve in order to receive the capital contributions made to the Company and not remunerated by shares of the Company.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 10. The shares of the Company may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with specific terms and conditions applicable to such convertible instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of his shares in the share capital of the Company to another shareholder or to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer, sell, assign, pledge or otherwise dispose of a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same party (or to the Company, as applicable and without prejudice to the provisions laid down in the present article in respect of the redemption by the Company of its own shares), in accordance with the specific terms and conditions applicable to the concerned convertible instruments.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the individual signature of any of the managers.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties. The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company, and if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any

action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager's), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 12. The manager(s) do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the manager(s) are only responsible for the execution of their mandates.

Art. 13. The decisions of the manager(s) are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two (2) managers are physically present. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The board meeting shall be held at least once a year (or each time a strategic decision relating to the Company is to be taken) at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one (1) general meeting shall be held at least annually in the municipality of the Company's registered office within six (6) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least fifteen (15) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general

meeting by appointing in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Annual Accounts

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 17. Each year, as of 1st of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital are decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article 19, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. The Company is governed by the laws of Luxembourg.

Subscription - Payment:

All shares have been subscribed as follows:

Sole Shareholder: one hundred twenty-five (125) shares

Total: one hundred twenty-five (125) shares

All shares have been fully paid up by a contribution in cash from the Sole Shareholder of an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), so that the total sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31 December 2016.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1.200-).

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers who are appointed for an undetermined duration:

- Mr. Robert Hessing, born on 14 August 1966 in Apeldoorn, Netherlands, professionally residing at Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Scarlett Meadows, born on 26 August 1980 San Giljan, Malte, professionally residing at Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and;

- Mr. Andrej Grossmann, born on 19 December 1975 Berlin, Germany, professionally residing at Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Bertrange, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Henley 360 504H2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, dont le numéro d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours d'attribution («l'Associé Unique»)

Ici représentée par M. Alessandro Morini, avvocato, résidant professionnellement à 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante représentée telle que décrit ci-dessus, et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit.

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. La société existera sous la dénomination Henley 360 504d S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société consiste dans (i) l'acquisition, la détention, le financement et la cession sous quelque forme que ce soit et par tout moyen, que ce soit directement ou indirectement (notamment par le biais d'un partenariat, d'une société à responsabilité limitée ou de toute autre entité juridique incluant, parmi les autres les fonds et structures similaires, immatriculés à Luxembourg ou dans une autre juridiction) des propriétés immobilières développées ou inoccupées et de tout type de droits et d'actifs s'y rapportant, qu'ils soient détenus en propriété, en location, sous régime de licence ou autrement, (ii) l'acquisition, directe ou indirecte, par le biais d'achat, de fusion, d'affectation, de souscription, de transfert par vente, échange ou par tout autre moyen, des titres, de participations, d'obligations, de débentures, de notes et d'autres types de titres ou d'instruments financiers (incluant des notes ou des parts ou encore des unités émises par des fonds mutuels luxembourgeois ou étrangers ou par des organismes similaires) incluant des créances, des demandes ou des prêts ou encore d'autre facilités de crédit et accords ou contrats y afférant et (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (incluant, parmi les autres, les actifs dont il est fait référence aux points (i) et (ii) ci-dessus et tout bien immobilier, actif immobilier ou tout projet immobilier à Luxembourg ou dans toute autre juridiction).

La société peut acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou véhicule, les risques portant sur la détention ou la propriété de droits, créances et/ou autres biens ou actifs (incluant toutes sortes de titres) qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels et/ou les risques relatifs aux passifs ou aux engagements des tiers ou qui sont inhérents à toutes les, ou à une partie des, activités menées par des tiers dans le cadre de l'émission de toute sorte de titres dont la valeur ou le rendement seraient liés à ces risques. La société peut assumer ou acquérir ces risques par l'acquisition par tout moyen des droits, des créances et/ou des actifs et en se portant garant du passif ou des engagements envers des tiers ou encore par d'autres types de contrainte.

La société peut recourir à toute sorte d'emprunt. Elle peut entrer dans tout type de contrat de prêt et peut émettre des notes, d'obligations, de débentures, des certificats, d'actions, des parts bénéficiaires (beneficiary parts), des bons d'option (warrants) et toute sorte de dette ou des titres de participation y compris dans le cadre d'un ou plusieurs programmes d'émission. La société peut prêter des fonds y compris le recours à différents types d'emprunt et/ou d'émission des titres à ses filiales ou sociétés affiliées sans pour autant mener une activité qui tombera sous le champ d'application de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut également donner des garanties et octroyer des sûretés en faveur des tiers pour garantir ses obligations ou les obligations des ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. En outre, la société peut donner en gage, transférer, nantir ou créer des titres d'une autre manière sur certains ou tous ses actifs incluant, parmi les autres, les biens immobiliers.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer et effectuer tout swap, des contrats à terme future et forward, produits dérivés, options, rachat, le prêt des titres (stock lending) ainsi que des transactions similaires. La société peut de manière générale employer toute technique et instrument relatifs aux investissements aux fins de leur gestion efficace, incluant parmi les autres les techniques et instruments conçus pour se couvrir contre les risques de crédit, de taux, de change et d'intérêt ainsi que conte d'autres risques.

La société peut s'engager dans la gestion, la planification et le contrôle des comptes bancaires et des comptes bancaires centralisateurs (master bank accounts) relatifs aux système de cash pooling dans la mesure où une telle gestion, planification et contrôle est effectuée au nom de la Société et/ou d'une ou plusieurs sociétés mères et/ou filiales faisant partie du même groupe de sociétés dont fait partie la Société. Une telle gestion des liquidités doit inclure, sans limitation, la gestion et le développement des cash pools détenus dans des différents comptes bancaires, en liaison avec les départements financiers et de trésorerie pertinents des sociétés mères et filiales de la Société, par la désignation et la liaison avec les banques pertinentes ainsi que par la désignation et les instructions données aux institutions financières pertinentes en ce qui concerne l'exécution des transactions de change ou d'autres transactions financières relatives aux dépôts pour le compte de la Société ou de ses sociétés mères ou filiales.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans le sens le plus large possible et leur énumération n'est pas exhaustive. L'objet social doit inclure toute transaction ou accord dont la Société est partie, dans la mesure où il ne saurait pas incompatible avec les objets énumérés ci-dessus.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et entreprendre toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de

son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social - Parts sociales

Art. 7. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. De manière tout à fait similaire, la société pourra mettre en place une réserve disponible servant à recevoir les apports non rémunérés par des titres.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponibles moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 10. Les parts sociales de la Société peuvent être alignés sur des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société conformément à des conditions générales spécifiques applicables à ces instruments convertibles. Tout associé qui transfère, vend, transmet, gage ou dispose autrement d'une ou plusieurs de ses parts représentatives du capital social de la Société à un tiers (ou à la Société en cas de rachat de parts sociales propres) est obligé de transférer, vendre, gager, transmettre ou dispose autrement une proportion similaire de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers (ou à la Société si applicable et sans préjudice des stipulations contenues dans le présent article concernant le rachat par la Société de ses propres parts sociales), en conformité avec les conditions générales spécifiques applicables auxdits instruments convertibles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Aucun gérant ne doit pas contracter dans le cadre de ses fonctions des obligations personnelles en rapport avec ses engagements pris au nom de la société. Le(s) gérant(s) ne sont responsables que pour l'exécution de leurs devoirs. La société doit indemniser chaque membre du Conseil d'administration, officier ou employé de la Société, et s'il y a lieu leurs successeurs, héritiers, les personnes ayant un pouvoir exécutif et les administrateurs, à l'encontre des dommages et dépenses encourus par cette personne de manière raisonnable dans le cadre de toute action, suivi ou procédure dans le cadre de laquelle cette personne peut être partie en raison de sa qualité actuelle ou précédente d'administrateur, officier ou employé de la Société, ou, à la demande de la Société, tout autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et par laquelle il n'a pas le droit d'être indemnisé, à l'exception des questions pour lesquelles il soit reconnu finalement responsable pour négligence grossière ou faute grave dans le cadre de telles actions, procès ou procédures. En cas de règlement, l'indemnisation doit être accordée seulement par rapport aux questions couvertes par le règlement et, pour lesquelles la Société soit conseillée par un conseiller juridique, et la personne qui doit être indemnisée ne doit pas être coupable de négligence grossière ou faute grave. Le droit d'indemnisation qui précède ne doit pas exclure d'autres droits dont les personnes qui doivent être indemnisées conformément aux Statuts peuvent bénéficier

Art. 12. Les gérant(s) ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions des gérant(s) sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement être tenu et prendre des décisions si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et dans la mesure ou au moins deux (2) gérants sont physiquement présents. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux (2) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux (2) gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Un conseil de gérance doit être tenu au moins une fois l'année (ou bien à chaque fois qu'une décision stratégique relative à la Société doit être prise) au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une (1) assemblée générale annuelle est tenue dans la ville du siège social de la Société dans les six (6) mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour

l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social de la société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à partir du 1^{er} janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

Souscription - Libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

L'Associée Unique: cent vingt-cinq (125) parts sociales

Total: cent vingt-cinq (125) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de l'Associée Unique d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de sorte que la somme totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera au jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social souscrit, a tenu une assemblée générale de l'associé unique et tout en reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée indéterminée:

- Mr. Robert Hessing, né le 14 August 1966 à Apeldoorn, Pays-Bas, résidant professionnellement à Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Ms. Scarlett Meadows, née le 26 August 1980 à San Giljan, Malte, résidant professionnellement à Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et;

- Mr. Andrej Grossmann, né le 19 December 1975 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement à Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A. MORINI, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 août 2015. Relation: 2LAC/2015/18028. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen/ Mersch, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141484/574.

(150153970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

KFC North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 639.220.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.207.

—
Rectificatif du dépôt L140225995 déposé le 18/12/2014

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Yum! Restaurants International Management LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under number 5642718 (“YRIM”), and

2) KFC International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.204 (“KFC Holdings II” and together with YRIM referred to as the “Shareholders”).

In the presence of:

1) Yum! Restaurants International S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.429 (“YRI”),

2) YCH S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.284 (“YCH”), and

3) Yum! Restaurants International S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of Luxembourg, with its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.429, acting through its U.S. branch, Yum! Restaurants International S.à r.l., U.S. Branch, with its address at 306 W. Main St., Suite 512, Frankfort, Kentucky 40601, USA (“YRI US Branch”).

who expressly give their consent, to the extent necessary, to the resolutions below as former shareholders of the Company at the time of the holding of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company on 3 November 2014.

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I. - YRIM and KFC Holdings II are the current shareholders of KFC North America S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.207, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 3.153 dated 29 October 2014 (the “Company”).

II. - The 63,922,000,000 (sixty-three billion nine hundred twenty-two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the rectification of the split between the value of the contribution made by Yum! Restaurants International S.à r.l. and Yum! Restaurants International S.à r.l., U.S. Branch to the Company on 3 November 2014; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is reminded that on 3 November 2014, (i) YRI made a contribution in kind to the Company in a global amount of USD 5,998,000 (five million nine hundred ninety-eight thousand United States Dollars) in exchange for the issuance by the Company of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 5,997,999.98 (five million nine hundred ninety-seven thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) (the “YRI Share Premium”), (ii) YCH made a contribution in kind to the Company in a global amount of USD 39,400,000 (thirty-nine million four hundred thousand United States Dollars) in exchange for the issuance by the Company of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 39,399,999.98 (thirty-nine million three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) (the “YCH Share Premium”) and (iii) YRI US Branch made a contribution in kind to the Company in a global amount of USD 593,802,000 (five hundred ninety-three million eight hundred two thousand United States Dollars) in exchange for the issuance by the Company of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 593,801,999.98 (five hundred ninety-three million eight hundred one thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) (the “YRI US Branch Share Premium”, together with the YRI Share Premium and the YCH Share Premium, the “Share Premium”).

It is reminded that the shares held in the Company by YRI US Branch were allocated to YRI on 17 November 2014 and that the shares held by YCH and YRI in the Company were transferred to YRIM on 17 November 2014.

It is reminded that on 25 November 2014, YRIM, as sole shareholder of the Company, resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 639,199,999.94 (six hundred thirty-nine million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars ninety-four Cents) by the issuance of 63,919,999,994 (sixty-three billion nine hundred nineteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-four) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollars Cent) each, the whole fully paid up through the conversion of the Share Premium of the Company in a global amount of USD 639,199,999.94 (six hundred thirty-nine million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars ninety-four Cents) into share capital of the Company, all with effect as at 3 November 2014 (the “Share Capital Increase”).

It is further reminded that YRIM accepted the subscription and the payment, with effect as at 3 November 2014, by (i) YRI of 599,799,998 (five hundred ninety-nine million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) new shares of the Company through the conversion of the YRI Share Premium (ii) YCH of 3,939,999,998 (three billion nine hundred thirty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) new shares of the Company through the conversion of the YCH Share Premium and (iii) YRI US Branch of 59,380,199,998 (fifty-nine billion three hundred eighty million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) new shares of the Company through the conversion of the YRI US Branch Share Premium.

It is reminded that 59,980,000,000 (fifty-nine billion nine hundred eighty million) shares held in the Company by YRIM were transferred to KFC Holdings II on 25 November 2014.

The Shareholders hereby resolve, and YRI, YRI US Branch and YCH hereby agree, as former shareholders of the Company, to amend the value of the contributions made by YRI and YRI US Branch to the Company with retroactive effect as at 3 November 2014 as follows:

- The amount contributed by YRI to the Company shall be read as USD 599,799,999 (five hundred ninety-nine million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars) instead of USD 5,998,000 (five million nine hundred ninety-eight thousand United States Dollars) remunerated by the issuance of 59,979,999,900 (fifty-nine billion nine hundred seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred) shares of the Company (the “YRI Contribution”); and

- The amount contributed by YRI US Branch to the Company shall be read as USD 1 (one United States Dollar) instead of USD 593,802,000 (five hundred ninety-three million eight hundred two thousand United States Dollars) remunerated by the issuance of 100 (one hundred) shares of the Company (the “YRI US Branch Contribution” and together with the YRI Contribution referred to as the “Contributions”).

It is further noted that the value of the contribution made by YCH remains unchanged.

As a result of the resolutions above, the Shareholders, YRI, YRI US Branch and YCH noted that YRI US Branch allocated to YRI, on 17 November 2014, 100 (one hundred) shares of the Company instead of 59,380,200,000 (fifty-nine billion three hundred eighty million two hundred thousand) shares.

Managers' Intervention

Thereupon intervene:

- Wolfgang Preiss, with professional address at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- Michael McAuliffé, with professional address at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager; and
- Darin Orr, with professional address at 1900, Colonel Sanders Lane, USA - 40213 Louisville, Kentucky, manager; all represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, they expressly agree with the description of the Contributions and with their valuation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,000 (two thousand Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Yum! Restaurants International Management LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 5642718 ("YRIM"); et

2) KFC International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.204 ("KFC Holdings II" et ensemble avec YRIM, les "Associés").

En présence de:

1) Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429 ("YRI"),

2) YCH S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.284 ("YCH"), et

3) Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429, agissant par l'intermédiaire de sa succursale américaine, Yum! Restaurants International S.à r.l., U.S. Branch, ayant son adresse sise au 306 W. Main St., Suite 512, Frankfort, Kentucky 40601, USA ("YRI US Branch")

qui donnent expressément leurs consentements, dans la mesure nécessaire, aux résolutions ci-dessous en tant qu'anciens associés de la Société lors de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 3 novembre 2014.

ici représentés par Solange Wolter-Schieres, résidant professionnellement 101, rue Cents, L-1319, Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations ayant été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être déposées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - YRIM et KFC Holdings II sont les associés actuels de KFC North America S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

sous le numéro B 190.207, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire à Diekirch, le 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3.153 en date du 29 octobre 2014 (la "Société").

II. - Les 63.922.000.000 (soixante-trois milliards neuf cent vingt-deux millions) parts sociales ayant une valeur nominale de 0.01 USD (un Cent de Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la rectification de la répartition entre la valeur de l'apport réalisé par Yum! Restaurants International S.à r.l. et Yum! Restaurants International S.à r.l., U.S. Branch à la Société le 3 novembre 2014; et

3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de renoncer à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation pertinente produite à l'assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est rappelé que le 3 novembre 2014, (i) YRI a réalisé un apport en nature à la Société d'un montant total de 5.998.000 USD (cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille Dollars Américains) en contrepartie de l'émission par la Société de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un Cent de Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission de 5.997.999,98 USD (cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains et quatre-vingt-dix-huit Cents) (la "Prime d'Emission YRI"), (ii) YCH a réalisé un apport en nature à la Société d'un montant total de 39.400.000 USD (trente-neuf millions quatre cent mille Dollars Américains) en contrepartie de l'émission par la Société de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un Cent de Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission de 39.399.999,98 USD (trente neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains et quatre-vingt-dix-huit Cents) (la "Prime d'Emission YCH") et (iii) YRI US Branch a réalisé un apport en nature à la Société d'un montant total de 593.802.000 USD (cinq cent quatre-vingt-treize millions huit cent deux mille Dollars Américains) en contrepartie de l'émission par la Société de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un Cent de Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission de 593.801.999,98 USD (cinq cent quatre-vingt-treize millions huit cent un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains et quatre-vingt-dix-huit Cents) (la "Prime d'Emission YRI US Branch", et ensemble avec la Prime d'Emission YRI et la Prime d'Emission YCH, la "Prime d'Emission").

Il est rappelé que les parts sociales de la Société détenues par YRI US Branch ont été allouées à YRI le 17 novembre 2014 et que les parts sociales de la Société détenues par YCH et YRI ont été cédées à YRIM le 17 novembre 2014.

Il est rappelé que le 25 novembre 2014, YRIM en tant qu'associé unique de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 639.199.999,94 USD (six cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains et quatre-vingt-quatorze Cents) par l'émission de 63.919.999.994 (soixante-trois milliards neuf cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 0,01 USD (un Cent de Dollar Américain) chacune, l'ensemble entièrement libéré par la conversion de la Prime d'Emission de la Société d'un montant total de 639.199.999,94 USD (six cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américain et quatre-vingt-quatorze Cents) en capital social avec effet à compter du 3 novembre 2014 (l'"Augmentation du Capital Social").

Il est également rappelé que YRIM a accepté la souscription et le paiement, avec effet à compter du 3 novembre 2014, par (i) YRI de 599.799.998 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société par la conversion de la Prime d'Emission YRI (ii) YCH de 3.939.999.998 (trois milliards neuf cent trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société par la conversion de la Prime d'Emission YCH (iii) YRI US Branch de 59.380.199.998 (cinquante-neuf milliards trois cent quatre-vingt millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société par la conversion de la Prime d'Emission YRI US Branch.

Il est rappelé que 59.980.000.000 (cinquante-neuf milliards neuf cent quatre-vingt millions) parts sociales de la Société détenues par YRIM ont été cédées à KFC Holdings II le 25 novembre 2014.

Par la présente, les Associés décident, et YRI, YRI US Branch et YCH acceptent par la présente, en tant qu'anciens associés de la Société, de modifier la valeur des apports réalisés par YRI et YRI US Branch à la Société avec effet rétroactif à compter du 3 novembre 2014 comme suit:

- Le montant apporté par YRI à la Société doit être considéré comme s'élevant à 599.799.999 USD (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) au lieu de 5.998.000 USD (cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille Dollars Américains) rémunéré par l'émission de 59.979.999.900 (cinquante-neuf milliards neuf cent soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) parts sociales de la Société (l'"Apport YRI"); et

- Le montant apporté par YRI US Branch à la Société doit être considéré comme s'élevant à 1 USD (un Dollar Américain) au lieu de 593.802.000 USD (cinq cent quatre-vingt-treize millions huit cent deux mille Dollars Américains) rémunéré par l'émission de 100 (cent) parts sociales de la Société (l'"Apport YRI US" et ensemble avec l'Apport YRI, les "Apports").

Il est également noté que la valeur de l'apport réalisé par YCH reste inchangée.

En raison des résolutions ci-dessus, les Associés, YRI, YRI US Branch et YCH notent que YRI US Branch a alloué à YRI, le 17 novembre 2014, 100 (cent) parts sociales de la Société au lieu de 59.380.200.000 (cinquante-neuf milliards trois cent quatre-vingt millions deux cent mille) parts sociales.

Intervention des gérants

Sur ce interviennent:

- Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant;

- Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant; et

- Darin Orr, résidant professionnellement au 1900, Colonel Sanders Lane, USA - 40213 Louisville, Kentucky, gérant; tous représentés par Solange Wolter-Schieres, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison des Apports, ils approuvent expressément la description des Apports et leurs évaluations.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à 2.000 EUR (deux mille Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24944. Reçu douze euros 12.- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141553/263.

(150154237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Landforse I SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.639.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares "Landforse I SCA" ("the Company"), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 141.639, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated August 27th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number

2418 dated October 3rd, 2008. The articles of association have been amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg dated 26th June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1454 dated 28th July 2009.

The meeting is opened at 11.00 a.m. and chaired by Mr Bob PLEIN, private employee, with professional address in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

The Chairman appointed as Secretary Mrs Cristiana VALENT, private employee, with professional address in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

The meeting elected as Scrutineer, Mr. Henri DA CRUZ, private employee, with professional address in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

The bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the Notary to record that:

I. - The present meeting was convened by written notices send to the shareholders on, 24 July 2015, containing the following Agenda:

1) Decision to extend the duration of the Company of a period of twelve (12) months.

2) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 2 of the Articles of Association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 2. Term of Company - Dissolution.** The Company is incorporated for a term which will expire at the eighth anniversary of the incorporation of the Company. The term can be extended one time for a period of 12 months at the option of the General Partner and with the consent of the Shareholders, deliberating according to the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 21 hereto, as well as by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), and with the affirmative vote of the General Partner (the consent of the General Partner being referred to hereafter as the Special Consent).

3) Miscellaneous.

II. - The shareholders represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the Notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

III. - This attendance list shows that out of the three million two hundred seventy-five and one hundred one (unlimited and limited) (3,275,101) shares, representing the entire share capital, two million nine hundred sixty-six thousand three hundred fifty (2,966,350) shares representing 90.57 percent of the share capital are represented at the present meeting. The shareholders declare have been informed on the agenda of the meeting by registered mails.

IV. - The present meeting is validly constituted according to the law on commercial companies, and may validly deliberate on the present Agenda.

V. - These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

First resolution

The shareholders decide to extend the duration of the Company for a period of twelve (12) months.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to amend article 2 of the Articles of Association of the Company, so that it shall henceforth be read as follows:

Art. 2. Term of Company - Dissolution. The Company is incorporated for a term which will expire at the eighth anniversary of the incorporation of the Company. The term can be extended one time for a period of 12 months at the option of the General Partner and with the consent of the Shareholders, deliberating according to the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 21 hereto, as well as by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), and with the affirmative vote of the General Partner (the consent of the General Partner being referred to hereafter as the Special Consent).

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 1.000.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six août.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg),

S'est tenue

l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Landforse I SCA» («la Société»), dont le siège social est sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 141.639, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2418 daté du 3 octobre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER en date du 26 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1454 daté du 28 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé privé, résidant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Monsieur le Président, désigne comme Secrétaire par Madame Cristiana VALENT, employée privée, résidant professionnellement à L- 6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, résidant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. - La présente assemblée a été convoquée par invitation écrite envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 24 juillet 2015, contenant l'ordre du jour suivant:

1. Décision d'étendre la durée de la Société pour une période de douze (12) mois.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société pour refléter la résolution précédente pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Durée de la Société - Dissolution.** La Société est établie pour une durée qui expirera au huitième anniversaire de sa constitution. La durée de la Société peut être prolongée jusqu'à une période additionnelle de 12 mois selon l'option de l'Actionnaire Gérant Commandité et avec le consentement des Actionnaires Commanditaires délibérant de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que prescrite par l'Article 21 des Statuts et la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et avec l'approbation par vote de l'Actionnaire Gérant Commandité (l'approbation de l'Actionnaire Gérant Commandité est désignée ci-après par l'Approbation Spéciale).»

3. Divers.

II. - Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

III. - La liste de présence montre que des trois millions deux cent soixante-quinze mille cent et une (3.275.101) actions de commandité et de commanditaire représentant l'intégralité du capital social de la Société, deux millions neuf cent soixante-six mille trois cent cinquante (2.966.350) actions représentant 90,57 pourcent sont représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par lettres recommandées.

IV. - Que la présente assemblée est valablement constituée en application de la loi sur les sociétés commerciales et peut délibérer valablement sur l'Ordre du Jour.

V. - Ces faits exposés et reconnus comme correspondant à la réalité par l'assemblée, les actionnaires, dûment représentés, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'étendre la durée de la Société pour une période de douze (12) mois.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Durée de la Société - Dissolution.** La Société est établie pour une durée qui expirera au huitième anniversaire de sa constitution. La durée de la Société peut être prolongée jusqu'à une période additionnelle de (douze) 12 mois selon l'option de l'Actionnaire Gérant Commandité et avec le consentement des Actionnaires Commanditaires délibérant de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que prescrite par l'Article 21 des Statuts et la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et avec l'approbation par vote de l'Actionnaire Gérant Commandité (l'approbation de l'Actionnaire Gérant Commandité est désignée ci-après par l'Approbation Spéciale).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bob PLEIN, Cristiana VALENT, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015141567/136.

(150153961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

LER III UK Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 512.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.715.

In the year two thousand and fifteen,
on the thirteenth day of the month of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,
is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of " LER III UK Holdings" (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B number 154.715, incorporated by deed of the undersigned notary, on July 29, 2010, published in the Luxembourg Memorial C number 1968 on September 22, 2010 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on March 4, 2011 published in the Luxembourg Memorial C number 1460 on July 4, 2011.

There appeared

LaSalle European Recovery III L.P. with current registered office at One Curzon Street, London W1J 5HD, United Kingdom (formerly 33, Cavendish Square, GB - W1A 2NF London, United Kingdom), registered with the Trade and Companies Register of United Kingdom under the number LP 13917 ("the Sole Shareholder"),

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Chicago (USA), on 11 August 2015,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- That the Sole Shareholder holds all five hundred twelve thousand five hundred (512'500) shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III.- The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B number 142389), as sole liquidator of the Company (the “Liquidator”).

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “Law”).

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with Us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le treize août.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,
se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée "LER III UK Holdings" (la “Société”), une “Société à responsabilité limitée”, ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 154.715, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1968 du 22 septembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 04 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1460 du 04 juillet 2011.

A comparu

LaSalle European Recovery III L.P. avec siège social actuel à One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni (anciennement: 33, Cavendish Square, GB - W1A 2NF Londres, Royaume-Uni) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro LP13917 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,
, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (USA), le 11 août 2015,

ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- que l'Associé Unique détient toutes les cinq cent douze mille cina cents (512'500) parts sociales du capital de la Société;

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 142389), en tant que seul liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 août 2015. Relation: EAC/2015/19146. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015141586/123.

(150153997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

**ICS InvestCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. Malaga Project Co S.à r.l.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 196.684.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Intu Eurofund Shareholder S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 196.745,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, private employee, professionally residing in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company Malaga Project Co S.à r.l., société à responsabilité limitée (the "Company"), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered in Luxembourg as a société à responsabilité limitée under number R.C.S. Luxembourg B 196.684, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 28 April 2015.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the Company's name into "ICS InvestCo S.à r.l."; an
2. Subsequent amendment of article 1. of the articles of incorporation of the Company; and

3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company into “ICS InvestCo S.à r.l.”.

Second resolution

Subsequent to the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “ICS InvestCo S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)”.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour de juillet.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Intu Eurofund Shareholder S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 196.745,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, employé privé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- La partie comparante est la seule associée actuelle (l'«Associée Unique») de la Société Malaga Project Co S.à r.l. (société à responsabilité limitée), (la «Société»), une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistrée à Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée sous le numéro RCS B 196.684, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 avril 2015.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société en “ICS InvestCo S.à r.l.”
2. Modification subséquente de l'article 1. des statuts.
3. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en “ICS InvestCo S.à r.l.”

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1. des statuts de la Société et de le remplacer intégralement afin de lui donner la teneur suivante:

« **1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “ICS InvestCo S.à r.l.” (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

132766

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 juillet 2015. 2LAC/2015/16014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015141607/91.

(150154281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Alpha Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 163.804.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'«assemblée») tenue au siège de la société le 09 juin 2015 à 11 heures

Les mandats d'administrateur de Mr Raphaël Delplanque, domicilié 44, rue Lydie Schmidt L-8242 Mamer, et de Mr Stéphane Cathelin, domicilié au 12 chemin de Charvel CH-1222 Vésenaz (Genève) arrivent à leur terme le 26 mai 2015.

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 7 des Statuts Coordonnés de la Société» l'Assemblée décide de procéder à la nomination de Mr Raphaël Delplanque et de Mr Stéphane Cathelin, avec effet au 26 mai 2015, aux postes d'Administrateur de la société, et ce, pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'au 26 mai 2021.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2015141878/17.

(150154963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Tiafy SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.878.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DOUZE AOUT.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Tiafy SPF, S.A.», ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 166.878, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 9 février 2012, publié au Mémorial C numéro 794 du 26 mars 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 14 juillet 2015, en cours de publication, contenant nomination de la société ADT Services, une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 2, Place de Strasbourg, à L-2562 Luxembourg (RCS Luxembourg B 194.890), représenté par Monsieur Dominique AUDIA, expert-comptable, né à Metz le 16 mars 1965, demeurant professionnellement au 2, Place de Strasbourg, à L-2562 Luxembourg, en tant que liquidateur;

La société FCS Services S.à r.l., ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, à L-2562 Luxembourg, a été nommée commissaire à la liquidation par acte sous seing privé en date du 30 juillet 2015.

L'assemblée est présidée par Madame Tania RAMOS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Aurélie GIANOTTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Tania RAMOS, prénommée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 200 (deux cents) actions, toutes au porteur, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge donnée aux administrateurs et commissaire en fonction lors de la mise en liquidation
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif.
4. Clôture finale de la liquidation.
5. Manière dont les actifs seront mis à disposition des actionnaires.
6. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans.

Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur l'exercice de leur mandat respectif;

Quatrième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide en outre que les actions émises au porteur seront annulées et resteront déposés et conservés pendant une durée illimitée auprès de la société CITCO C&T (Luxembourg) S.A. sis 2-8 Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux actionnaires ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation, seront déposés auprès de CITCO C&T (Luxembourg) S.A. au profit de qui il appartiendra.

Sixième résolution

L'Assemblée décide également que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au siège de la société à savoir au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, à L-1653 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.500.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. RAMOS, A. GIANOTTI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015141786/80.

(150154196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

AMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.777.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2015

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, demeurant à 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, demeurant à 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2015141879/21.

(150154471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Olivinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9640 Boulaide, 34, rue Romaine.

R.C.S. Luxembourg B 96.215.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2015

Le point n° 1. est abordé;

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur de Madame JACQUEMART Frédérique demeurant à 34 Rue Romaine, L-9640 BOULAIDE pour une durée de 6 ans.

Le point n° 2. est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de démissionner Madame PHILIPIN Isabelle demeurant à 8 Rue du Bois Brûlé, B-6810 IZEL-GARE de son poste de commissaire aux comptes.

Le point n° 3. est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur LANOTTE Ronan demeurant à 20 Colpercherstrooss, L-8552 OBERPALLEN. au poste de commissaire aux compte pour une durée de 6 ans.

Le point n° 4. est abordé:

Néant

Frédérique JAQUEMART / Michel DE BEULE / Anaïs LANOTTE

La Présidente / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2015142357/21.

(150155102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.
